### Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

#### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	SNCF C6	
Raison sociale de l'entreprise	SNCF C6	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Pièce jointe n°3: Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés	
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)	

#### Liaison déclarée S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017et les modifications apportées: **Places** commercialisées en sus du volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées

<sup>1 «</sup> Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

Origine <sup>2</sup> de la liaison (adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	MARSEILLE PORT  Quai de la Tourette, 13 002 Marseille, France 43.299188, 5.363409
Destination <sup>3</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	TOULON  Boulevard de Tessé, 83000 Toulon, France  43.127797, 5.930755
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Marseille Port - Toulon
Temps de parcours (en heures et minutes)	Entre 01h05min et 01h15min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Marseille Port - Toulon

 <sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée
 <sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

# <u>Pièce jointe n°1</u> <u>Itinéraire envisagé entre Marseille Port - Toulon</u>



## MARSEILLE PORT <> TOULON

Sens Marseille Port > Toulon	Quotidien
Marseille Port   Départ Quai de la Tourette	07h35
Toulon   Arrivée Boulevard de Tessé	08h50
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 57 places

- Sens Toulon > Marseille Port		Quotidien
	Toulon   Départ Boulevard de Tessé	20h35
	Marseille Port   Arrivée Quai de la Tourette	21h40
	OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 cars 57 places